

## **COMMUNIQUE**

### **A L'ATTENTION DES VOYAGEURS A L'ARRIVEE ET AU DEPART DES AEROPORTS DE OUAGADOUGOU ET DE BOBO-DIOULASSO**

Au regard de la réduction de la circulation du virus de la COVID-19 sur notre territoire et de l'absence d'alertes enregistrées au niveau du contrôle sanitaire aux points d'entrée, les conditions d'entrée et de sortie du Burkina Faso par voie aérienne sont allégées comme suit :

#### **1. Passagers à l'arrivée (débarquement) :**

- pour les voyageurs à destination du Burkina Faso présentant la preuve d'une vaccination complète contre la COVID-19, le test PCR n'est plus exigé comme document sanitaire de voyage ;
- pour les voyageurs non ou incomplètement vaccinés à destination du Burkina Faso, la preuve d'un test PCR négatif est exigée comme document sanitaire de voyage.

#### **2. Passagers au départ (embarquement) :**

- les voyageurs présentant la preuve d'une vaccination complète contre la COVID-19 sont dispensés de test PCR à destination d'un pays ne l'exigeant pas comme document sanitaire d'entrée ;
- pour les voyageurs non ou incomplètement vaccinés, la preuve d'un test PCR négatif est exigée comme document sanitaire de voyage.

3. La validité des résultats du test PCR demeure de cinq (5) jours à compter de la date de prélèvement pour les passagers entrant au Burkina Faso et elle est fonction des conditions du pays d'accueil pour les passagers sortants.

Ces mesures entrent en vigueur pour compter de la date de signature du présent communiqué.

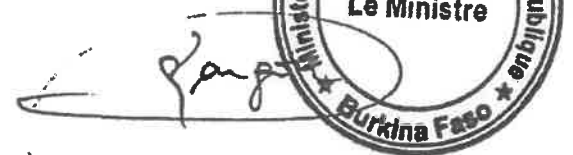
Le Gouvernement exhorte tout un chacun à se protéger et à protéger ses proches de la maladie à Coronavirus à travers le respect des mesures barrières. Il invite par ailleurs les populations à se faire vacciner gratuitement contre cette pandémie sur les différents sites de vaccination afin d'éradiquer ce fléau.

Fait à Ouagadougou, le 31 MAR 2022

Ministre des Transports, de la Mobilité  
Urbaine et de la Sécurité Routière

  
**Mahamoudou ZAMPAIGRE**  
LE MINISTRE

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

  
**Le Ministre**

**Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU**  
Chevalier de l'Ordre National